



Le, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret 2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté 2024-AR-84 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2024 portant organisation de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025.

## ARRETE

Article 1er : les listes des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025 sont arrêtées ainsi qu'il suit :

- La liste des candidats dont le dossier d'inscription est complet, « **candidats admis à concourir** » est annexée en **annexe 1**.
- La liste des candidats dont le dossier d'inscription est incomplet, « **candidat admis à concourir sous réserve** » est annexée en **annexe 2**. Ces candidats sont admis à concourir sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier au plus tard le mardi 13 mars 2025 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi).

Article 2 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal, sis 53, avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000), le Tribunal pouvant également être saisi via l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Isneauville, le 14 FEV. 2025

Le Président,  
Christophe BOUILLON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20250214-2025-AR-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Affichage : 14/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 1 de l'arrêté n°2025-AR- 14 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2025

---

Madame	AAZIZ	Yasmina	Madame	DUBOC	Sylvaine
Madame	ALLAIN	Elodie	Madame	DUBOC	Valérie
Madame	ANDRIEUX	Mélanie	Monsieur	DUEDAL	Charles
Madame	AUBE	Laura	Madame	DUJARDIN	Barbara
Madame	AUBER VEILLE	Marine	Madame	DURAND	Sira
Madame	BA-DIAWARA	Safiétou	Madame	DÉHAYS	Luisa
Madame	BAIRA	Aicha	Madame	FERON	Isabelle
Madame	BAIRAY	Jennifer	Madame	FERRAND	Ludivine
Madame	BENALI	Rkia	Madame	FIEVE	Emilie
Madame	BERTRAND	Charlène	Madame	FLOCH	Hélène
Madame	BEY	Aurélie	Madame	FONTAINE	Virginie
Madame	BICHEREL	Clémence	Madame	FOUGEROLLE	Véronique
Madame	BLEYAERT	Véronique	Monsieur	FOULON	Nicolas
Madame	BOISSEL	Lucie	Madame	FOULONGNE	Stessy
Madame	BONNARD	Adeline	Madame	FOUQUET	Sophie
Madame	BOULEN	Sandrine	Madame	FOVART	Hélène
Madame	BOUTALEB	Nabila	Madame	GASTINEAU	Sophie
Madame	BRETON	Marie-Laure	Madame	GERARD	Amélie
Madame	BRIQUET	Floriane	Monsieur	GOSELIN	Yohann
Madame	CABOT	Sarah	Madame	GOUELLE	Amélie
Madame	CACHEUX	Chloé	Madame	GREAUME	Katia
Madame	CAKPO	Chimène	Madame	GUILMARD	Noélia
Madame	CARLETTA	Aurore	Madame	GUYET	Audrey
Madame	CHAMPION	Justine	Madame	HANIN	Karine
Madame	CHANDEBOIS	Valérie	Madame	HATÉ	Clotilde
Madame	CHASLE	Clémence	Madame	HENNEBELLE	Marion
Madame	CHESSA	Muriel	Madame	HEURTEL ELORIN	Laëtitia
Madame	CHICHERI	Marine	Madame	HINHANE	Anaëlle
Madame	CHIOVETTA	Albina	Madame	HOLINGUE	Mathilde
Monsieur	COPIN	Bradley	Madame	HUARD	Anaïs
Madame	CRETTE	Carmela	Madame	HUQUET	Priscillia
Madame	DAGUET	Christelle	Madame	JEAN-BAPTISTE DIT PARNY	Meggy
Madame	DAVID	Liliana	Madame	JEHANNE	Julie
Madame	DECONIHOUT	Sophie	Madame	JOOSEN	Mélo die
Madame	DEFEVER	Sophie	Madame	LACAILLE	Mallorie
Madame	DEFOULNY	Agnès	Madame	LAFILÉ	Océane
Madame	DEHAESE	Amandine	Madame	LALLOUETTE	Claire
Madame	DELACOUR	Alexandra	Madame	LAMANDE	Nadège
Madame	DELACOUR	Harmony	Madame	LAMEILLE	Justine
Madame	DELAMOTTE	Aurélie	Madame	LANFRAY	Charlotte
Madame	DELAPORTE	Stéphanie	Monsieur	LANGLOIS	Sébastien
Madame	DELASTRE	Emilie	Madame	LARZET	Amélie
Madame	DEMOULIN	Delphine	Madame	LEBLOND	Doriane
Madame	DENTZ	Alisson	Madame	LEBLOND	Mélo die
Madame	DERRIEN	Fanny	Madame	LEBLOND	Virginie
Madame	DESMONT	Laura	Madame	LEBON	Caroline

Annexe 1 de l'arrêté n°2025-AR- 14 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen  
professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2025

---

Madame	LECARDONNEL	Marie	Madame	RAKOTOSOLOFO	Felana
Monsieur	LECONTE	Clément	Madame	RESSE	Christelle
Madame	LECUYER-LINDSAY	Marie	Madame	RICHARD-GOUTEUX	Emilie
Madame	LEGENDRE	Céline	Madame	RINDEL	Julia
Madame	LEGROS	Sandrine	Madame	SAINT-YVES	Anne-Claire
Madame	LEMULLIER	Christine	Madame	SAKIN	Vesile
Madame	LEROY	Laetitia	Madame	SANCHEZ	Sarah
Madame	LESTI	Marie Thérèse	Madame	SASU	Kra Emilienne
Madame	LETEURTRE	Laurine	Madame	SAUTRON	Gemily
Monsieur	LETOURNEUR	Corentin	Madame	SEGUIN	Lucie
Madame	MAALEM	Sabrina	Madame	SERVO	Divine
Madame	MABILLE	Virginie	Madame	SOLINHO	Maëlle
Madame	MARGUERITTE	Julie	Madame	STOCKLEY	Séverine
Madame	MARIE	Laetitia	Madame	TANNAI	Mélanie
Madame	MARY	Laure	Madame	TOTACONAN	Anne-Pierre
Madame	MARÉCAL	Petra	Madame	TOUTAIN	Caroline
Madame	MASSAUX	Caroline	Madame	TRUCHOT	Angélique
Madame	MATHIEU	Valérie	Madame	VARRET	Nadine
Madame	MENDY	Jennifer	Madame	VAUCHEL	Virginie
Madame	MENU	Amandine	Madame	VAULTIER	Audrey
Madame	MEYDIEU	Méryll	Monsieur	VILLET	Jean-Baptiste
Madame	MILLET	Océane	Madame	WAQUET	Blandine
Monsieur	MINEL	Pierre	Madame	ZAAGUG	Baya
Madame	MOHAMED	Saira	Madame	ZIELINSKI	Tiphaine
Madame	MOIRINHO	Céline			
Madame	MOLLET	Sandrine			
Madame	MORIN	Emilie			
Madame	MOUTON	Nathalie			
Madame	MULLER	Gaelle			
Madame	MULOT	Vanessa			
Madame	NACEH	Noura			
Madame	NGUYEN	Thanh Huyen			
Madame	OBRY	Mélanie			
Madame	OLIVIER	Gaelle			
Madame	ONO DIT BIOT	Claire			
Madame	ORTEGA MARTINEZ	Brenda			
Madame	PAQUET	Leslie			
Madame	PAUMIER	Camille			
Madame	PAVLECIC	Marion			
Madame	PORTIER	Claire			
Madame	POUSSET	Jessica			
Madame	PREIRA	Anrrette			
Madame	PROKIC	Cécilia			
Madame	QUEMENEUR	Sandrine			
Madame	RAGEL	Pascale			
Madame	RAGHIBI	Nora			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20250214-2025-AR-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Affichage : 14/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 2 de l'arrêté n°2025-AR- 14 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserves de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2025

**Pièces manquantes à transmettre au plus tard le 13 mars 2025  
(cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

---

**Madame RAKOTOSOLOFO Felana - pièce manquante au dossier :**

Le certificat médical du Médecin agréé, précisant les conditions spécifiques d'aménagement des épreuves.

**Cette candidate est autorisée à concourir sans aménagement des épreuves. Elle pourra éventuellement bénéficier d'un aménagement si elle produit au plus tard le 13 mars 2025, le certificat médical du médecin agréé mentionnant les critères particuliers d'installation, de temps et d'assistance.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20250214-2025-AR-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Affichage : 14/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

